

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

### PREX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.  
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

### RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : **ALFRED REBOUX**  
Bureau à Tourcoing, RUE DES POULAINES, 42

### ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 24  
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLI-CITÉ.

ROUBAIX, LE 13 MAI 1886

## LES TORPILLEURS

On se préoccupe beaucoup et à juste titre des grandes manœuvres qui vont avoir lieu dans la Méditerranée et dont nous avons publié le programme.

Une division navale de torpilleurs va livrer bataille à une division navale de cuirassés.

Le silence qui s'était fait autour des premières expériences des bateaux-torpilles faisait supposer que ces engins n'avaient pas donné tous les résultats sur lesquels on se croyait en droit de compter. En effet les journaux de Cherbourg, en rendant compte de l'explosion d'une torpille le long des flancs de la batterie cuirassée la *Proteclive*, étaient obligés de convenir que le but qu'on se proposait, c'est-à-dire la destruction du bâtiment, ou tout au moins de sa machine, n'a pas été atteint.

Cependant on avait pris toutes les précautions possibles. La mer était calme, le navire, immobile et retenu par des ancreurs, se trouvait dans les meilleures conditions pour subir l'effet de la torpille. Malgré cela, la *Proteclive* n'a reçu que des avaries relativement légères.

Ceci tendrait à prouver que les torpilles sont loin d'avoir encore atteint toute la perfection désirable, et aussi qu'il ne faut pas trop se presser de mettre les gros cuirassés au rebut.

Mais l'avenir n'en paraît pas moins être aux torpilleurs, et, en tous cas, pour la défense de nos côtes, on ne saurait rien trouver de mieux, même dans l'état actuel de la science.

Plus tard on examinera si ces navires ne sont pas utilisables également dans les parages lointains ; mais en ce moment on doit s'en tenir à leur étude limitée au littoral.

Telle est la conclusion qu'on peut tirer des expériences de Cherbourg et, dans tous les cas, il faut attendre le résultat de celles de Toulon avant de se prononcer d'une manière définitive.

On comprend avec quel intérêt anxieux elles seront suivies, surtout par l'amiral Aube, qui, au point de vue technique, a pris, comme on sait, le portefeuille de la marine avec un programme essentiellement « torpilleur. »

## NOUVELLES DU JOUR

### Une manifestation patriotique

Alger, 12 mai. — Une réception enthousiaste, dont la municipalité a pris l'initiative, a été faite ce matin au bataillon du 3<sup>e</sup> tirailleurs de retour de Tonkin. La foule a chaleureusement accueilli les troupes; les rues étaient pavées; des cris de « Vive la France, vive les tirailleurs ! » ont été poussés. Des fleurs ont été jetées sur le parcours des troupes.

Le général Lyautey, à pied, entouré de son état-major, a passé une rapide revue. M. Lestienne, premier adjoint, a adressé au commandant une courte allocution pour le féliciter, au nom des habitants d'Alger, d'avoir couragement soutenu la réputation de l'armée d'Afrique.

Le commandant a remercié en son nom, au nom des tirailleurs algériens et au nom de tous les corps d'occupation du Tonkin dont l'honneur général croit encore quand ils connaîtront l'accueil fait à leurs frères d'armes.

Le bataillon s'est embarqué ensuite pour rejoindre la garnison, accompagné par les vivants de la foule. Au moment où le vapeur *Mosca* a levé l'ancre, une salve de six coups de canon a salué son départ.

### L'école normale supérieure

Paris, 12 mai. — L'Officiel de demain publiera un arrêté du ministre de l'instruction publique, fixant à 14 le nombre des élèves à admettre à l'école normale supérieure, 2<sup>e</sup> section lettres et 3<sup>e</sup>, section sciences.

### Les écoles libres à Paris

Paris, 12 mai. — Chaque année, le comité des écoles chrétiennes libres de Paris présente, dans un exposé fidèle, la situation de l'œuvre moralisatrice à laquelle il s'est consacré. Voici quel est aujourd'hui le nombre des classes qu'il a ouvertes : 193 écoles, dirigées par des religieux, depuis 1879 jusqu'à ce jour, l'œuvre des écoles libres a coûté seize millions fournis exclusivement par des dons volontaires. Pour 1885, le budget scolaire a été de 2 millions 570,000 francs. Sur cette somme, la rétribution scolaire a fourni 234,000 francs; le reste a été donné par des souscripteurs.

### MM. Duc-Quercy et Roche

Villefranche, 12 mai. — MM. Duc-Quercy et Roche quitteront Villefranche demain matin à six heures, pour se rendre à Montpellier par Rodez. Toutes les précautions sont prises pour empêcher que des manifestations ne se produisent dans les divers gares qu'ils traverseront.

L'appel qu'ils ont interjeté du jugement de compétence rendu par le tribunal de Villefranche viendra devant la cour de Montpellier le 20 mai.

### La taxe des dépêches pour les journaux

Il est confirmé que l'administration des télégraphes va réduire de 50 0/0 la taxe des dépêches pour les journaux. D'après le *Temps*, la mesure

serait applicable à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain. De plus, le ministre des postes établirait une taxe uniforme pour les journaux.

### Un crime à Amiens

Amiens, 12 mai. — Un nommé Louis-Joseph Treille, colporteur, a été tué à coups de couteau, dans la rue des Bouchers, les époux Voiturier. La femme a été tuée et le mari légèrement blessé. L'assassin a pris aussitôt la fuite, mais il a pu être arrêté ce matin à 4 heures. Il a fait des aveux complets et n'a pas nié la préméditation. Il a déclaré qu'il avait été l'ami intime de la femme Voiturier et qu'il avait agi sous l'influence de la jalousie.

### Le grand-duc et la grande duchesse

Paris, 12 mai. — Le grand-duc et la grande duchesse Vladimir assistent de soir à la fête donnée à l'hôtel Continental par l'œuvre de l'hospitalité de nuit. La réunion, des plus brillantes, avait beaucoup d'entrain.

### A Decazeville

Decazeville, 12 mai. — M. Laur a eu une longue entrevue avec MM. Petitjean et Verzat, représentants de la compagnie et Carrié, Lacombe, représentants des mineurs.

La discussion a porté sur un grand nombre de points. La compagnie n'a pas fait d'autres concessions que celles faites à M. Remès.

M. Laur part pour Caissac, son pays natal. Il n'acceptera définitivement l'arbitrage que lorsque les mineurs et la compagnie auront signé un compromis lui laissant plein pouvoir. Dans ce cas seulement il reviendra à Decazeville.

### Les ouvriers en Allemagne

Berlin, 12 mai. — La situation en Allemagne commence à devenir inquiétante. Après la grève des maçons à Berlin, voici qu'à Königsberg on signale des démonstrations assez graves, quoique pacifiques, d'ouvriers sans travail, tous les jours à l'hôtel de ville, pour y solliciter des moyens de subsistance. Le marasme du commerce et de l'industrie dans cette partie de la Prusse ne fait que s'accroître; contrairement à ce qui se produit d'habitude, la reouverture de la navigation ne paraît nullement devoir améliorer la situation.

### La crise ministérielle en Hollande

Lahaye, 12 mai. — Le décret de dissolution de la seconde Chambre paraitra le 18 mai. Les élections auront lieu le 22 juin. Lesrutin de balottage le 10 juillet. La nouvelle Chambre se réunira le 14 juillet.

### La situation grecque

Suivant les dernières dépêches d'Athènes la crise ministérielle se prolonge et s'aggrave. M. Papamichailopoulos (qui n'est pas le candidat à la présidence du nouveau ministère) et passera à la main à M. Valoris, un ancien magistrat étranger à la politique, et M. de Mouy retarderait son départ. Est-ce que le blocus existerait aussi pour le représentant de la France ? C'est bien possible.

Athènes, 12 mai. — Le roi a insisté afin que le ministère se réunisse point au désarmement avant la réunion de la Chambre qu'il convoquera incessamment. Le ministère a acquiescé au désir du roi.

Athènes, 12 mai, 6 h. soir. — Le nouveau cabinet est formé. C'est un ministère sans couleur politique. En voici la composition : MM. Valvis, président du conseil et ministre de la Justice; Lourioti, affaires étrangères; général Petimazos, guerre; Aguzenos, finances; le capitaine de vaisseau Mihalidis, marine; Papamichailopoulos, intérieur et le professeur Benizelo, cultes.

## LE RENDEMENT DES IMPOTS

Paris, 12 mai. — Nos ministres ne brillent guère, il faut bien l'avouer, par la connaissance des vrais sentiments du public en finance comme en d'autres matières. C'est ainsi que les opérations relatives à l'emprunt sont à peine terminées, qu'on prépare le public à un nouvel appel à sa bourse sous forme d'obligations à long terme destinées à la Caisse des écoles primaires et lycées, ce tonneau des Danaïdes ouvert par M. Jules Ferry et soigneusement entretenu par ses successeurs. Il s'agit, paraît-il, de 250 à 300 millions. Une bagatelle !

Et pendant ce temps-là, les rentrées du Trésor continuent à laisser à désirer pour les contributions directes comme pour les contributions indirectes. Le recouvrement pour les quatre contributions directes, qui rentrent d'ordinaire toutes seules pour ainsi dire, est inférieur de 18 1/2 millions aux douzièmes échu; soit dix millions de moins qu'en 1885 à pareille époque. De plus, les frais ont dépassé de 12 centimes par mille francs la proportion de l'année précédente qui était déjà une année peu favorable.

Quant aux impôts indirects, ils accusent un déficit de près de 7 millions par rapport aux évaluations budgétaires pour le mois d'Avril, ce qui donne 33 millions de moins pour les quatre premiers mois de l'année courante. Le déficit, quant au rendement, s'est élevé à 6 millions pour le mois d'Avril et à 26 millions pour les quatre premiers mois de 1885 par rapport aux produits évalués de 1885, lesquels étaient déjà inférieurs à ceux de l'année précédente.

A Paris notamment, nous avons une explication toute naturelle de ces diminutions successives des recettes du Trésor, dans la baisse des produits de l'octroi et dans beaucoup d'autres symptômes qui démontrent que la crise s'accroît et que la gêne gagne à peu près toutes les classes. Je veux parler du triste aspect de nos boulevards ou, pour la première fois, depuis 60 ans, on trouve toute une série de boutiques à louer. Les boulevards, c'est tout dire.

Autre détail à noter, qui est de nature à réjouir le cœur de M. Goblet. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a seul dépassé de 221 mille fr. les évaluations budgétaires et cela parce qu'on a, pour la première fois, soumis à la taxe les biens des congrégations. Ce sont les pauvres infirmes, les malades, les orphelins qui paient à défaut des riches.

## LA FRANCE & L'ALLEMAGNE

Paris, 11 mai. — Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui un article fort commenté sur l'attitude des puissances et particulièrement de l'Allemagne à l'égard de la France.

L'article des *Débats* contient des révélations fort graves, et bien que ce journal ait toujours été particulièrement renseigné sur les questions diplomatiques et

les relations de puissance à puissance, nous ne pouvons reproduire ses révélations que sous réserve et les donner qu'à titre de document.

Plus on réfléchit à ce qui s'est passé en Orient depuis quinze jours, plus on se persuade que la conduite des puissances, et surtout la conduite de l'Allemagne qui les dirige, a été inspirée par des motifs où la question grecque elle-même n'entre que pour peu de chose.

S'il ne s'était agi que d'assurer la paix, l'ultimatum du 26 avril n'aurait pas été nécessaire. Il suffisait de prendre acte de la promesse faite à la France, d'insister au besoin pour que cette promesse un peu vague fut précisée et suivie d'effet. On était certain que les Grecs ne prendraient pas l'offensive. On avait l'assurance qu'ils étaient disposés à désarmer. Dès lors, à quel bon un ultimatum et un blocus.

Quant l'histoire racontera cet épisode diplomatique, elle se demandera pourquoi l'Europe a jugé à propos de tendre à l'Exercis une situation qui était en voie d'aboutir à une solution amiable. Elle cherchera et trouvera l'explication ailleurs que dans les affaires grecques.

Sur les journaux officiels d'Allemagne les feuillets anglais qui leur font docilement écho, avouent très franchement que la diplomatie européenne a voulu faire. Elle a eu beaucoup moins pour but d'imposer une contrainte à la Grèce que de donner une leçon à la France.

C'est une raison ; mais, telle qu'elle est, cette raison ne va pas encore au fond du problème. Il faut chercher plus avant, et voir les choses de plus haut.

Depuis un an à peu près, une transformation profonde s'est accomplie dans les relations des puissances entre elles. En 1884 et au commencement de 1885, l'Angleterre était isolée; la politique allemande et la politique française marchaient d'accord. M. de Bismarck n'épargnait au ministère anglais ni les mauvais procédés, ni les querelles, ni même les affronts publics.

Aujourd'hui, tout est changé. Entre Londres et Berlin, l'entente est parfaite. Cette position d'isolement qui était naguère celle de l'Angleterre, elle est aujourd'hui la nôtre.

Si la question grecque a pris la tournure que l'on sait, ce n'est pas à cause des déclarations plus ou moins ambiguës de M. Delanyis, c'est parce que le chancelier de l'empire d'Allemagne a tenu à faire sentir à notre diplomatie à quel point, seule, elle est impuissante; c'est parce qu'il poursuit à notre égard, une campagne engagée depuis plus d'un an.

Il serait puéril et imprudent d'attribuer de nous dissimuler à nous-mêmes ou de cacher au public cette évolution de l'Allemagne et la situation qui en est résultée.

Aussi bien, elle n'est un secret pour aucun de ceux qui sont mêlés de près ou de loin à la diplomatie, ou même pour aucun de ceux qui ont lu avec attention les débats parlementaires de l'Allemagne et les articles de ses journaux.

Quant M. de Bismarck a cité récemment à la tribune du Reichstag certain propos, fort malentendus, d'ailleurs, de M. le général Boulanger, tous les hommes qui réfléchissent ont été frappés de cet incident; ils se sont rappelés que, en 1884, c'était à lord Granville que s'en prenaient de préférence les manifestations publiques du mécontentement de M. de Bismarck, et ils ont compris que les rôles ont changé.

Ils ont achevé de se convaincre en écoutant tout le bruit qui a fait au delà du Rhin, dans la presse officieuse, tel article de journaux français sur le déplacement de quelques escadrons de cavalerie.

Peu importe ici ce tapage de journaux officiels, s'il était spontané et accidentel. Mais il coïncide avec un refroidissement sensible des relations diplomatiques; il coïncide avec l'entente étroite de l'Allemagne et de l'Angleterre; il coïncide avec la présence, au Foreign Office d'un ministre ami intime du fils de M. de Bismarck; il coïncide avec l'isolement de notre diplomatie dans les affaires de Grèce.

On a de la peine à reconnaître, dans toutes ces rencontres, un simple effet du hasard.

## LE DRAME DE CHATEAUVILLAIN

A la suite de l'attentat de Chateavillain que l'on n'a pas oublié, les victimes ont été déposées le 30 avril, plainte entre les mains de M. le premier président de la cour de Grenoble, seul compétent pour ce recevoir par suite de la qualité des coupables.

Voici le texte de la plainte : Monsieur le premier président, Nous avons l'honneur de déférer à votre justice les *abus d'autorité* dont nous avons été victimes le 8 avril courant, à Chateavillain (Isère), et dont MM. Marrat, prêtât; Bolland, sous-préfet, Cloître, commissaire, bonnière, Max-Litt et Scetti, sous-officiers et gendarmes se sont rendus coupables à l'occasion de la fermeture d'une chapelle consacrée au culte depuis quarante-trois ans.

Une violation de domicile accomplie sans mandat de justice et en *déshonneur* des instructions ministérielles le meurtre d'une femme sans armes et sans défense, accompli par des gendarmes, sous les yeux et par les ordres d'un sous-préfet et d'un commissaire de police, de coups de feu tirés sur un enfant qui fuyait épouvanté et sur un homme terrassé et réduit à l'impuissance, constituant des crimes prévus et punis par les articles 105, 184, 186, 178 du code pénal.

Le ministère public n'ayant point encore, après vingt jours écoulés depuis ces attentats, saisi la juridiction compétente, nous croyons devoir aujourd'hui user nous-même de tous les droits que la loi nous confère pour mettre en mouvement l'action publique.

Si en matière criminelle les citoyens n'ont pas le droit de citation directe, l'article 72 du Code d'instruction criminelle permet tout au moins à toute personne qui se prétend lésée par un crime de rendre plainte et de se constituer partie civile devant le juge d'instruction. Or, aux termes de l'article 484 du même code, vous êtes, monsieur, le premier président, le juge d'instruction spécialement compétent à raison de la qualité des coupables que nous vous signalons et dont quelques-uns sont officiers de police judiciaire.

L'article 11 de la loi du 20 avril 1810 vous permet également, la cour assemblée, de mander M. le procureur général pour lui enjoindre de poursuivre à raison des faits dénoncés.

En conséquence, nous venons rendre plainte et nous constituer parties civiles devant vous contre tous les fonctionnaires et agents prénommés.

Nous vous demandons formellement d'assurer, conformément à la loi, la répression et la réparation de tous ces attentats, et vous ferez justice.

Pour la régularité de la procédure, les soussignés constituent au civil en la personne de M. Nicolet, avoué près la cour de Grenoble.

M. Nicolet est chargé de déposer la consignation qui sera demandée pour les frais.

GRENOb, propriétaire de l'usine FISCHER, directeur de l'usine BLESSÉ, FIBROUD, héritier de la fille Bonemi, tues.

## LES ALCOOLS MORTELS

Les progrès effrayants de l'alcoolisme mettent enfin en évidence la sollicitude du gouvernement. Mieux vaudrait que jamais. On va donc procéder à une enquête s'adressant aux médecins aliénistes des départements, pour qu'ils fournissent une statistique spéciale sur les cas d'aliénation mentale provoqués en France, par l'abus de l'alcool. Ceci est à peu près du superflu, car nul n'ignore aujourd'hui les ravages causés, par l'alcool, dans la population ouvrière, ravages qui s'étendent à la population rurale, et qui sont autrement effrayants que ceux d'une épidémie cholérique par la raison qu'ils durent éternellement, et qu'en durant, ils s'aggravent.

Ce n'est pas sans un sentiment de terreur qu'il est permis de songer à l'avenir, si les moyens manquent de lutter efficacement contre ce fléau. Que de fois la presse n'a-t-elle pas signalé ces poisons livrés au commerce, sous couleur d'alcools, et qui portent dans l'économie, la folie et la mort ! Aujourd'hui, grâce aux progrès de la chimie, on fait de l'alcool pour ainsi dire avec toutes les substances. L'alcool de vin ne compte même plus, et la bonne eau-de-vie devient chose de plus en plus rare. Interrogez les négociants des Chartrons, et vous entendrez ce qu'il voudront. C'en est fait de l'eau-de-vie de vin ; et, dans ces dernières années, tout ce que l'on a pu faire, c'est d'essayer de donner le change, et de fabriquer quelque chose qui s'en rapproche autant que possible.

On fait de la sorte de grandes fortunes, et l'eau-de-vie ainsi fabriquée porte des marques très estimées. Mais ceci est presque sans importance. Les consommateurs qui boivent cela n'en abusent pas. C'est ailleurs qu'on abuse, et de choses bien pires, dans les cabarets où, pour une somme dérisoire, pour presque rien, malgré l'ignorance des droits, on verse l'alcool à plein verre. Et qu'est-ce que cela devient, là où il n'y a pas d'octroi, dans les villages avoisinant les ports de mer et les villes de garnison, où marins et soldats peuvent se griser, et même pire, pour deux sous ? C'est véritablement effrayant, et si l'on n'occupe sérieusement, il n'est vraiment que temps.

L'alcool est le plus grand ennemi du moment c'est un instrument morbide qui ne coûte pas cher, et, plus il est terrible, plus il est recherché. L'homme alcoolisé n'a plus de goût que pour ce qui lui donne une sensation énergique. Il ne boit plus; il absorbe; il jette le poison dans son estomac et se trompe à l'énergie facile que cette intoxication lui procure, pour le regard, bientôt après, dans le morne abattement. C'est l'état de l'alcoolique qui cherche un soulagement éphémère dans le poison même qui le tue. Les fumeurs d'opium en sont là les morphomanes en sont là; ils abusent jusqu'à la mort. Et encore l'opium ne fait qu'abêtir, la morphine aussi. Ils usent les sensations en même temps que le corps, et leurs victimes meurent abruties, hébétées, pour ainsi dire deséchées.

L'alcool, lui, peuple les maisons de fous et les prisons. Il pousse au crime et au suicide. L'individu alcoolisé ne sait plus ce qu'il fait; il peut tuer un passant ou se tuer lui-même, sans que l'on sache pourquoi, sans qu'il le sache lui-même, et c'est pour cela, chose monstrueuse et anti-sociale que les alcools, acquiescés par les jurys, sous prétexte d'irresponsabilité, et ne présentant plus après les longues semaines de prison préventive, de symptômes aigus, ont été immédiatement après le verdict rendus à leur vice impitoyable et à leurs tentations. Et cependant, le besoin se fait sentir de lutter contre ce fléau mortel. La statistique demandée aux préfets, quant aux cas d'aliénation mentale causée par l'abus de l'alcool, en est une preuve.

Mais à quoi aboutira cette sollicitude ? Quel sera l'effet heureux d'une telle enquête ? Qu'apprendra-t-elle que nous ne connaissons déjà, et depuis longtemps à savoir que, d'après

d'irréconciliables statistiques, l'alcool fournit quatorze sujets sur cent aux asiles d'aliénés ; dix sur cent aux différents hôpitaux, treize pour cent à la lugubre et croissante liste des suicides et quarante pour cent au crime. Cela me semble significatif et digne d'attention. Alors qu'apprendront au gouvernement les préfets interrogés ? Rien qui n'ait été dit et répété, à satiété, dans la presse, depuis des années. En quoi cette constatation renouvelée sera-t-elle utile ? Peut-être montrera-t-elle que, depuis les dernières appréciations, le mal s'est encore aggravé, et ce sera tout.

Le gouvernement saura, s'il le veut savoir, que les alcools fabriqués avec autre chose que du vin, même autre chose que du cidre, sont les agents pernicieux les plus actifs et les plus sûrs. Et après ? En interdira-t-on la fabrication, la circulation et la vente ? Le fisc est là pour démontrer que l'interdiction serait préjudiciable au Trésor, et que l'empoisonnement d'une partie de la population sert à l'équilibre du budget. Pour arriver à un résultat salutaire appréciable, il faudrait sévir contre les fabricants et les marchands de ces alcools mortels, comme on sévit contre les faux monnayeurs, c'est-à-dire arriver, par le châtiment exemplaire, à la presque complète élimination. Belle affaire de constater les ravages après enquête, quand on n'a ni les moyens ni peut-être même la volonté sincère de les enrayer !

JEAN DE NIVELLE.

Deux élections au conseil d'arrondissement ont eu lieu dimanche dernier. Toutes les deux ont été pour nos amis un succès si éclatant, que la presse de gauche n'en souffle mot.

Dans la Charente-Inférieure, à Saint-Agnant, le candidat conservateur, M. Sigier est élu par 842 voix ; son concurrent opportuniste n'en obtient que 725. C. triomphe est d'autant plus important, qu'il y a trois ans, aux élections du conseil général, le candidat radical l'avait emporté de 1,900 voix de majorité sur 1,600 votants.

Dans le Lot, M. Prat, candidat catholique est élu conseiller d'arrondissement de l'important canton de Gondou par 1,429 voix contre 1,181 que recueille le grand député l'opportuniste Linol. Ajoutons que M. Prat remplace un conseiller de gauche décédé.

Ces deux victoires sont d'un excellent augure pour les élections d'août.

## UN DOULOUREUX CONTRASTE

Le Landtag prussien a voté en troisième et dernière lecture le projet de loi politico-ecclésiastique présenté par M. de Bismarck, et adopté déjà par la Chambre des seigneurs. Ce vote mémorable met fin à la lutte engagée depuis quinze ans en Allemagne entre l'Eglise et l'Etat ; la paix est rétablie entre le Vatican et Berlin ; le *Kulturkampf* a vécu.

Nous nous réjouissons assurément, comme catholiques, d'un événement aussi heureux. Associés de cœur depuis longtemps aux épreuves de ceux qui partagent nos croyances religieuses de l'autre côté du Rhin, nous ne pouvons que nous associer aujourd'hui à leur satisfaction. Cette récompense était bien due, d'ailleurs, à leur persévérance et à leur courage dont ils n'ont cessé de faire preuve, et qui leur ont mérité la gratitude de tous les catholiques, pour qui l'enseignement ne sera pas perdu. C'est à ce prix seul que les causes les plus justes peuvent triompher.

Comment ne serions-nous pas heureux, d'autre part, d'un dénouement qui fait tant d'honneur à la haute sagesse du grand Pape que Dieu a suscité, pour la défense de son Eglise, il y a huit ans ? De toutes les œuvres entreprises par Léon XIII depuis son avènement, il n'en est aucune sur dont la réussite parût aussi improbable que celle-là. Et Léon XIII cependant a su la mener à bonne fin !

Qui, nous nous réjouissons comme catholiques du grand événement qui vient de s'accomplir en Allemagne et qui est, à quelque point de vue qu'on le considère, un des triomphes les plus éclatants que l'Eglise ait remportés depuis longtemps. Mais nous ne sommes pas, comme français, sans quelque inquiétude sur les conséquences qui peuvent en résulter, si le gouvernement de notre pays persiste dans la déplorable voie où il est engagé.

Que nous ayons dans le puissant homme d'Etat qui vient de mettre fin à sa longue lutte avec le Vatican un redoutable adversaire, c'est, hélas ! ce que personne ne songe à contester. Et comment ne pas voir que, depuis quelques années surtout, il semble s'être donné pour tâche de reprendre une à une toutes les traditions abandonnées par la France, et que son gouvernement se montre d'autant plus conservateur que le nôtre se montre plus révolutionnaire ?

En ce qui concerne les rapports avec l'Eglise, est-il possible de considérer comme une pure coïncidence le rapprochement qui s'opère entre le Vatican et l'Allemagne, au moment même où les passions anti-religieuses dominent le plus dans les conseils du gouvernement français ? Ne croirait-on pas que M. de Bismarck calcule à ce point de vue toute sa conduite, de façon à prendre le contre-pied de ce qui se fait de ce côté du Rhin ?

Nous n'insisterons pas sur un sujet aussi douloureux d'une part, et aussi délicat de l'autre, par tant de côtés. Mais nous sommes aussi frappés du contraste que nous en sommes affligés et inquiets. Les hommes d'Etat comme M. de Bismarck ne

s'occupent pas seulement du présent, mais ils visent encore l'avenir. Et qui sait quel rôle le grand-chancelier cherche à préparer pour l'avenir à son pays, en opérant la paix avec l'Eglise au moment où la France, désertant les intérêts de l'immense clientèle catholique qui faisait une de ses forces dans le monde, reprend pour son compte les pratiques du *Kulturkampf* ?

## LE TRANSPORT DES FORCES PAR L'ÉLECTRICITÉ

Une nouvelle expérience se prépare à Creil pour valider la solution du problème du transport de la force par l'électricité. Le problème posé est le suivant : Prendre à Creil une force motrice de 100 à 150 chevaux vapeur et voir quelle quantité on pourrait transporter à Paris en passant par un circuit de 114 kilomètres.

Ce sont des conditions analogues à celles dans lesquelles on se trouvera, lorsqu'il faudra emprunter la force motrice d'une chute d'eau et la transporter au point où elle doit être utilisée. Les forces motrices hydrauliques se seraient en effet la ressource principale de l'industrie, le jour où les mines de charbon viendraient à être épuisées. Nous ne sommes pas, Dieu merci, à la veille de ce danger. Les bassins houillers des Etats-Unis, de la Grande Bretagne, de l'Australie et de la Chine sont là pour nous rassurer pendant longtemps encore.

Les statistiques démontrent que sur le pied de la consommation actuelle, les houillères anglaises peuvent à elles seules nous alimenter de charbon pendant plus de huit siècles encore, il ne faut donc pas croire que les moteurs électriques soient après dix ou quinze ans, à devenir la ressource exclusive de l'industrie. Mais en attendant, il y a dans les applications du transport de la force par l'électricité le germe d'une révolution économique dont la portée sera peut-être égale à celle qu'a produit l'avènement de la vapeur.

## PETITES NOUVELLES

Mercredi s'est ouverte, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Cassini, assisté de M. Granel, ministre des postes et télégraphes, la conférence internationale pour la protection des câbles sous-marins.

Vingt-quatre Etats sont représentés.

Le Festival-Pasteur, au Trocadéro, a obtenu le succès prévu. La recette a dépassé 30,000 francs, somme à laquelle il faudra ajouter le produit de la vente des programmes. M. Pasteur occupait, avec sa famille, la sixième loge à droite de la scène, et il a été l'objet d'une chaleureuse ovation après le récit des vers de M. Manuel, composés pour la circonstance.

Le ministre de la guerre n'assistera pas au concours de gymnastique de Valenciennes.

Voici le nombre des admissions à l'école de guerre pour 1886 : 12 capitaines et 57 lieutenants, soit 70 officiers répartis de la manière suivante dans les différentes armes : infanterie, 12; cavalerie, 3; génie, 3; artillerie de marine, 1.

La municipalité d'Albi prépare une grande réception au 14<sup>e</sup> de ligne qui revient du Tonkin. Cette réception aura lieu probablement dimanche.

## COMICE AGRICOLE DE LILLE

Séance du 5 mai 1886

Présidence de M. HELLIN

La séance est ouverte à onze heures et demie. Sont présents MM. les députés : Des Rotours, Le Roy, Le Gavrian, Plichon, De Frescheville, Delelis, Lepoutre, Brame, Bottiaux, Legrand de Lelottes, Lefebvre Pontalis, Baucarne-Leroux.